

**KOHNEN**  
134, route d'Arlon  
L-8008 STRASSEN

Tél. **26 31 33 15**  
Fax 26 31 33 16  
[strassen@kohnen.lu](mailto:strassen@kohnen.lu)

—

**KOHNEN**  
26-30, avenue J.-F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK

Tél. **81 62 02**  
Fax 81 14 77  
[ettelbruck@kohnen.lu](mailto:ettelbruck@kohnen.lu)

—

**INSTITUT KOHNEN**  
3, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG

Tél. **22 38 08**  
Fax 46 92 82  
[institut@kohnen.lu](mailto:institut@kohnen.lu)

## NOTICE D'UTILISATION

### ORTHESES – SEMELLES ORTHOPEDIQUES



*Vous venez de bénéficier d'un appareil orthopédique, dispositif médical sur mesure. Afin de vous garantir un confort maximal, merci de lire attentivement cette notice. Votre appareil a été fabriqué par un professionnel agréé, selon la prescription de votre médecin.*

*Sa confection a été réalisée à vos mesures, et il ne peut être utilisé que par vous-même. Les instructions concernant le port et l'utilisation de votre appareillage sont définies par votre médecin prescripteur : il faut les respecter strictement. Le numéro de l'appareil et la date de fabrication sont indiqués sur l'appareil.*

*Protection des données : Pour connaître le détail de la Politique de Protection des données mise en œuvre au sein du groupe Proteor, toutes demandes doivent être adressées au Délégué à la Protection des Données : [contact@kohnen.lu](mailto:contact@kohnen.lu)*

## **DESCRIPTION, PERFORMANCE ET DESTINATION DU DISPOSITIF :**

Les semelles orthopédiques doivent être portées selon les préconisations du médecin prescripteur, à défaut selon les préconisations de votre podologue ou podo-orthésiste.

## **CONDITIONS NORMALES DE MISE EN PLACE :**

Afin de limiter les potentielles gênes occasionnées, il est conseillé de porter les semelles orthopédiques de manière progressive (selon les préconisations de votre podologue ou podo-orthésiste).

Il est anormal que cette gêne devienne douleur, auquel cas il s'avère obligatoire de stopper le port des semelles et de reprendre contact au plus vite avec votre podologue ou podo-orthésiste.

## **CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION :**

Les semelles doivent être utilisées à l'intérieur d'une chaussure de construction solide, fermée, avec un contrefort et un cambrion rigide. Tout compromis dans la qualité de la chaussure diminuera l'efficacité des orthèses plantaires.

Il est contre indiqué de porter les semelles dans des chaussures à talon supérieur à 4 cm de hauteur et/ou dans des chaussures de largeur insuffisante.

Certaines adaptations peuvent être réalisées sur demande (chaussures de sport, de travail, de loisir, ...)

Vos semelles orthopédiques ont été réalisées en fonction de votre poids et de l'activité que vous nous avez indiquée.

Si vous désirez pratiquer des activités susceptibles de faire subir des contraintes élevées à vos semelles, consultez votre podologue ou podo-orthésiste habituel pour savoir si cela est possible.

## **CONDITIONS D'ENTRETIEN DE STOCKAGE ET D'ELIMINATION:**

Se laver les pieds et changer de chaussettes de façon journalière.

Veillez à sortir les semelles des chaussures pour les faire sécher en cas de transpiration ou d'humidification accidentelle, en évitant de les mettre près d'une source de chaleur qui serait susceptible d'altérer la qualité de vos semelles orthopédiques.

Il est conseillé de nettoyer délicatement les semelles orthopédiques avec un chiffon humide et du savon, une fois par mois minimum.

Votre appareillage peut être éliminé selon la législation en vigueur.

## **EFFETS SECONDAIRES :**

Deux semaines peuvent être nécessaires pour vous habituer au port des semelles orthopédiques. Durant cette période, certains patients peuvent ressentir un inconfort qui se manifeste généralement par de légers tiraillements au niveau des pieds voire des membres inférieurs ainsi qu'une possible irritation de la peau.

## **CONTRÔLE :**

Les semelles doivent être contrôlées par votre podologue ou podo-orthésiste au moins une fois dans l'année, dans l'idéal à deux mois à date de délivrance des semelles orthopédiques, voire plus selon recommandation.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être notifié à votre podologue et aux autorités compétentes relatives aux dispositifs médicaux.

## **Pour les patients à risque (diabétiques, artéritiques) :**

Votre podologue peut être amené à vous proposer plusieurs contrôles. Nous conseillons d'assurer une vigilance accrue dans la surveillance quotidienne de vos pieds et de prévenir immédiatement votre podologue si vous constatez un quelconque problème.